



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2690

OBJET

**Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de
construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de
Carbonne**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

Excusés : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

Absents : Henri BENABENT, Christian LOUBET

Procurations : Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance : Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA a confié au groupement d'entreprises conjoint : SOGEA SUD- OUEST (Mandataire), SANTERNE AQUITAINE (Cotraitant électricité) et ART OMNIA SARL (Cotraitant architecte) un marché notifié le 24 janvier 2019 pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable à Carbone.

Considérant que l'avenant modifie la masse de travail à effectuer concernant le marché de création d'une usine de production d'eau potable à Carbone.

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications induites par cet avenant :

Prestations	Montant € HT
Mise en place d'un truitomètre suite à la demande de l'ARS	22 193,75
Pompes eaux traitées : Passage à des moteurs IE5 à la place de moteurs IE3	35 805,00
Création d'une liaison inter-files au niveau des canaux d'inter-reminéralisation avec vanne d'isolement	9 190,00
Création d'une troisième ligne de pompage pour alimenter le réservoir de GENSAC	194 899,35
Modification de la prise d'eau en Garonne	300 000,00
Total avenant n° 3	562 088,10

Considérant que ces modifications ont une incidence financière sur le montant du marché.

Le présent avenant n° 3 engendre une plus-value de **+ 562 088,10 € H.T.** (+ 674 505,72 € T.T.C.), portant le montant du marché initial de **11 452 810,00 € H.T.** (13 743 372,00 € T.T.C.) à **13 875 879,10 € H.T.** (16 651 054,92 € T.T.C.), soit une augmentation par rapport au marché initial (avenants 1 à 3) de **+ 21,16 %**.

Le présent avenant a également une incidence sur les délais du marché public : le délai initial de 121 semaines pour la réalisation des prestations est augmenté de : **+ 12 jours**.

Considérant que La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 décembre 2023, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 3, au marché n° 18039 attribué au groupement d'entreprises conjoint : SOGEA SUD-OUEST (Mandataire), SANTERNE AQUITAINE (Cotraitant électricité) et ART OMNIA SARL (Cotraitant architecte).

Considérant l'avenant ainsi présenté joint en annexe de la présente délibération.


Oui l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ APPROUVE,

Ledit avenant

▪ AUTORISE,

Madame la Présidente, à signer l'avenant n° 3 au marché n° 18039 – construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Carbonne – pour l'application de la nouvelle masse de travail à effectuer portée à 13 875 879,10 € HT.



La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI